

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **6**

OBJET :
**Admission de créances
éteintes - Budget
annexe EAU**

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 septembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine
PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA,
Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pierre SUREDA,
Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT,
Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID,
Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Monique DURAND-PRADAT,
Patricia BOSTMAMBRUN,
Michelle MAGNOL,
David DEROSSIS,

Secrétaire de séance :

Christophe MANKA

ADMISSION DE CREANCES ETEINTES - BUDGET ANNEXE EAU

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M49 ;
- **Vu** l'état des produits irrécouvrables dressé par le Service de Gestion Comptable de Thiers.

- **Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Directeur du SGC de Thiers dans les délais légaux ;
- **Considérant** qu'il est désormais certain que ces créances d'eau ne peuvent faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par le comptable (certificat d'irrécouvrabilité du liquidateur judiciaire) ;
- **Considérant** l'annexe ci-jointe détaillant les créances en cause ;

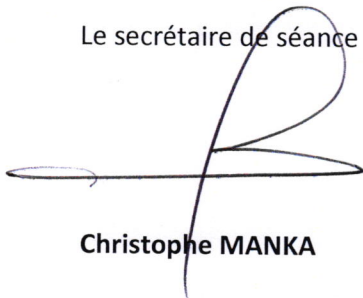
**CREANCES ETEINTES budget 01401
compte 6542**

	MONTANT HT	MONTANT TVA	MONTANT TTC
	68,74 €	3,76 €	72,50 €
	150,00 €	30,00 €	180,00 €
TOTAL GENERAL	218,74 €	33,76 €	252,50 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :


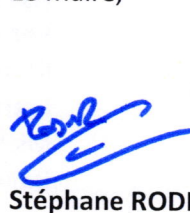
- **Admet** en créances éteintes les créances mentionnées dans l'annexe ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6542 prévu à cet effet ;
- **Autorise** le Maire de signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Christophe MANKA

Le Maire,



Stéphane RODIER